

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION CENTRALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Décision du 3 janvier 2011 portant modification de la décision du 30 septembre 2009 portant désignation des membres de la commission locale de concertation de la délégation de l'information et de la communication des ministères sociaux

NOR : ETSX1130473S

Le délégué à l'information et à la communication,

Vu le décret n° 2006-1567 du 7 décembre 2006 portant création d'une délégation à l'information et à la communication à l'administration centrale des ministères chargés des affaires sociales ;

Vu la décision du 1^{er} septembre 2009 portant création d'une commission locale de concertation à la délégation à l'information et à la communication ;

Vu la décision du délégué à l'information et à la communication du 30 septembre 2009 portant création d'une commission locale de concertation à la délégation à l'information et à la communication des ministères sociaux ;

Vu la décision du délégué à l'information et à la communication du 30 septembre 2009 portant désignation des membres de la commission locale de concertation de la délégation à l'information et à la communication des ministères sociaux ;

Après consultation des organisations syndicales représentatives siégeant dans les comités techniques paritaires des ministères sociaux,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision susvisée du délégué à l'information et à la communication du 30 septembre 2009 portant désignation des membres de la commission locale de concertation de la délégation à l'information et à la communication des ministères sociaux est modifié comme suit :

Mme Chantal BUIGUES, en qualité de suppléante, est remplacée par M. Antoine SIOSSAC, en qualité de suppléant.

Article 2

La présente décision prendra effet le 3 janvier 2011.

Le délégué à l'information et à la communication des ministères sociaux est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarités.

Fait le 3 janvier 2011.

Le délégué à l'information et à la communication,

L. SETTON